



Projet d'accession sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la CAN

MAJ juin 2022

Les conditions

	Critère d'occupation	Critère de revenus	Critères liés aux biens		
Neuf (maisons ou appartements)	Être primo accédant au sens de réglementation en vigueur du PTZ de l'Etat	Les ménages éligibles aux plafonds de revenus du PTZ + de l'Etat en vigueur lors de la demande (qu'ils en bénéficient ou pas)	- Faire construire par un professionnel adhérent à la FFB 79 ou la CAPEB 79 - Dans le cadre d'un CCMI (Contrat de Construction de Maisons Individuelles)	- Acheter un terrain en lotissement ou un appartement labellisés par la CAN	Prix de revient maximum de l'opération (coût de la construction + coût de travaux réservés) (voir tableau ci-dessous) Coût du terrain, frais de notaire et de branchement non pris en compte
Ancien avec travaux d'économie d'énergie			- Logement construit avant le 1er janvier 1985 - La réalisation de deux actions minimums de travaux d'économies d'énergie par un professionnel.	- les zones U des documents d'urbanisme en vigueur	
Achat d'un logement HLM				Etre occupant du logement en vente	
Achat dans le cadre d'un contrat de location - accession type PSLA				Les 5 communes concernées par l'article 55 de la loi SRU (Aiffres, Chauray, Echiré, Niort et Vouillé)	

	Plafonds d'opération TTC Zone B2 (Niort Aiffres Chauray)	Plafonds d'opération TTC Zone C
Logement de type 1	110 000 €	100 000 €
Logement de type 2	154 000 €	140 000 €
Logement de type 3	187 000 €	170 000 €
Logement de type 4	220 000 €	200 000 €
Logement de type 5	253 000 €	230 000 €

Les montants

	PRETS		SUBVENTION
	Type 3 et -	Type 4 et +	
Neuf (maisons ou appartements)	10 000 € sur 15 ans	14 000 € sur 15 ans	
Ancien avec travaux d'économie d'énergie	15% du coût d'opération TTC plafonné à 150 000 € (soit 22 500 € maximum sur 15 ans)		2 000 € (Aide forfaitaire accordée obligatoirement en complément du prêt)
Ancien vacant de plus + de 2 ans avec travaux d'économie d'énergie	20% du coût d'opération TTC plafonné à 150 000 € (soit 30 000 € maximum sur 15 ans)		
Achat d'un logement HLM			
Achat dans le cadre d'un contrat de location - accession type PSLA	10 000 € sur 15 ans	14 000 € sur 15 ans	